

## **TRANSPORTS PUBLICS : le paradoxe des tarifs**

Personne ne conteste combien il est urgent de diminuer le CO2, en favorisant essentiellement les transports publics. C'est ce qu'ont compris nombre de municipalités européennes qui ont introduit la gratuité des trains, bus et métros comme l'ont fait 35 villes françaises et le Luxembourg sur tout son territoire.

Dès le premier mai, en Allemagne, les passagers des trains régionaux et autres bus et métros pourront circuler librement grâce à un abonnement mensuel de 49 euros.

Or, le 4 avril de cette même semaine, dans notre pays, l'Alliance Swisspass, qui regroupe 250 entreprises de transport dont les CFF, annonce froidement une augmentation de ses tarifs de 4,3%. Pire encore, le Tribunal fédéral déterre l'article 81a al 2 de la Constitution pour invalider l'initiative fribourgeoise demandant des transports publics gratuits. Les mêmes initiatives à Neuchâtel, Genève et Vaud sont donc aussi condamnées à un enterrement sans fleurs ni couronnes. Merveille de la simultanéité temporelle !

C'est que les responsables fédéraux helvétiques pataugent en plein paradoxe : le besoin indiscutable de favoriser l'usage des transports publics certes MAIS aussi l'effroi à l'idée d'une augmentation massive et coûteuse des transports si une mesure incitative a du succès. Alors, on se ratatine sur la seule idée généralisée en période d'inflation : augmenter les prix ! L'AVIVO a interpellé Monsieur Prix car on fait comme pour les loyers, comme pour l'assurance maladie, comme pour les produits de consommation... Et on invoque la merveilleuse et magique Main invisible du marché.

En Suisse, pays prospère, la pauvreté augmente régulièrement depuis 2014, selon l'Office fédéral des statistiques. On dénombre ainsi 745'000 personnes pauvres et 1,3 million de personnes menacées de pauvreté. Plus de 157'000 travailleurs sont pauvres malgré un emploi rémunéré. Et l'inflation galope. Où nous mène cette situation inquiétante ?

### **Gare aux arnaques !**

L'ECA (établissement cantonal d'assurance incendie) communique que des malfrats s'invitent en son nom et visitent des appartements sans qu'un courrier postal ne l'annonce. Soyez prudents, exigez au moins une carte de légitimation avant de laisser visiter votre logis.

**Votre présidente Christiane Jaquet-Berger**